

Image not found or type unknown



Nue propriete et usufruit qui est responsable

Par **ach_old**, le **05/09/2007** à **17:42**

bonjour
je suis en nue propriété d'un terrain et mon père en a l'usufruit.
sur ce terrain il y a une borne agricole d'aspersion, nous sommes en restriction d'eau et mon père continu a s'en servir après avertissement de l'association gérant l'eau.
pourriez vous me dire qui est responsable en cas de problème (amende a payer ou autre)
l'abonnement de la borne est payé par mon père.
Merci de votre réponse.
cordialement.
T. Pourroy

Par **Jurigaby**, le **05/09/2007** à **17:47**

Bonjour.
Sans nul doute, c'est lui!
Chacun est responsable de son propre fait.